

## **Le bureau de la minorité de langue officielle au service de la communauté fransaskoise**

Suite aux nombreuses revendications de la communauté fransaskoise, le gouvernement provincial décide de mettre sur pied le Bureau de la minorité de langue officielle (BMLO) au sein du ministère de l'Éducation. Depuis 1980, le BMLO administre tous les aspects de l'éducation française relevant de la compétence provinciale.

À la lumière du fait que cet article portera sur les services offerts à la communauté fransaskoise, l'auteur se doit de présenter un profil de celle-ci ainsi qu'un aperçu de l'institution rattachée étroitement à cette même communauté, soit l'école fransaskoise.

Afin d'être fidèle à son mandat et de répondre aux attentes spécifiques et aux besoins distincts de la communauté fransaskoise, le BMLO élabore une orientation générale des programmes d'études des écoles fransaskoises. Les composantes «identité-culture-langue» se retrouvent dans les programmes d'études. Un comité consultatif composé de représentants de la communauté fransaskoise veille à l'intégration. De plus, le BMLO fournit des fonds pour les mesures spéciales de francisation, l'animation culturelle en milieu scolaire, l'adaptation et les centres de ressources.

### **Profil de la communauté fransaskoise**

La population francophone décroît depuis 1951, soit de 4,4 % de la population totale de la province à 2,3 % en 1986, ce qui se traduit dans une décroissance annuelle trois fois plus importante que le taux de croissance du reste de la population de la Saskatchewan. Au recensement de 1986, 2,3 % de la population provinciale se disait de langue maternelle française et, de ce groupe, 53 % vivait en milieu urbain et 47 % en milieu rural; dans les six villes les plus peuplées, 1,6 % indiquait le français langue maternelle et 0,5 % la langue parlée à la maison. Seulement deux des dix-huit divisions de recensement de 1986

avaient une proportion de francophones supérieure à 5 % (Tableau 1).

TABLEAU 1

divisions de recensement	%	ville et villages compris
centre-sud	11	Ferland, Gravelbourg, Lisieux, Ponteix, Saint-Victor, Willow Bunch
centre-nord	5	Domrémy, Duck Lake, Marcelin, Prud'homme, Saint-Brieux, Saint-Denis, Saint-Isidore de Bellevue, Saint-Louis, Vonda
sud-est	< 5	Bellegarde
nord-ouest	< 5	Debden
nord-est	< 5	Zenon Park
sud	< 5	Regina, Moose Jaw
centre	< 5	Saskatoon

Le bilinguisme se veut une façon d'être pour la communauté fransaskoise car 86 % ont indiqué le français et l'anglais comme leur langue officielle. Le taux global d'assimilation en 1986 se situe à 69 %, jusqu'à 86 % pour les 35 à 44 ans et 73 % pour les 45 à 54 ans. En ce qui a trait à la transmission du français aux enfants, 54 % des épouses fransaskoises avaient un époux non francophone et 56 % des époux fransaskois avaient une épouse non francophone. Le pouvoir d'attraction du français à l'endroit de l'anglais est très faible, soit 2,7 % pour l'ensemble de la communauté fransaskoise, allant de 5 % pour les 15 à 19 ans et 1 % pour les groupes d'âges supérieurs. De plus, on constate un usage modéré du français dans les secteurs du travail, des services, des loisirs et de la famille.

TABLEAU 2

groupe d'âges	population provinciale	groupe francophone
0 à 19	32 %	14 %
20 à 44	37 %	38 %
45 à 64	18 %	28 %
65 et plus	13 %	20 %

Dans la structure par âge, on constate une plus faible proportion de jeunes fransaskois et une plus forte proportion de

personnes âgées que dans l'ensemble de la population de la province (tableau 2).

Quant au niveau de scolarité, 31 % de la population francophone a moins de neuf années d'études, 63 % ont obtenu un certificat d'études secondaires et 20 % ont complété des études universitaires. Le groupe fransaskois est généralement aussi instruit que l'ensemble de la population de la Saskatchewan. Par rapport à l'ensemble de la population, les Fransaskois ont une représentation proportionnelle plus élevée dans l'agriculture, les services et l'enseignement et moins élevée dans la vente, le travail de bureau et l'administration.

### Aperçu des écoles fransaskoises

L'école fransaskoise est une institution qui regroupe des élèves de langue et de culture françaises et qui transmet la culture canadienne-française. Elle se rattache à la communauté fransaskoise en matière d'un partage d'aspirations, de besoins, de valeurs et d'intérêts communs. De plus, l'école fransaskoise est destinée aux élèves francophones ayant une connaissance fonctionnelle du français et dont au moins un des parents se déclare Fransaskois ou Canadien français. Les élèves relevant de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982) ont droit à une éducation française de qualité égale, mais non identique, à celle offerte à la majorité.

TABLEAU 3

écoles	ville / village	années	effectifs
Beau Soleil	Gravelbourg	mat. - 7 <sup>e</sup>	29
Bellegarde	Bellegarde	mat. - 12 <sup>e</sup>	82
Collège Mathieu	Gravelbourg	8 <sup>e</sup> - 12 <sup>e</sup>	166
Canadienne-française	Saskatoon	mat. - 8 <sup>e</sup>	127
Élémentaire	Gravelbourg	mat. - 7 <sup>e</sup>	157
Ferland	Ferland	1 <sup>re</sup> - 7 <sup>e</sup>	15
Mgr de Laval	Regina	mat. - 10 <sup>e</sup>	153
Père Mercure	North Battleford	mat. - 7 <sup>e</sup>	55
Ponteix	Ponteix	mat. - 12 <sup>e</sup>	51
Providence	Vonda	mat. - 9 <sup>e</sup>	106
Saint-Isidore	Bellevue	mat. - 8 <sup>e</sup>	118
Valois	Prince-Albert	mat. - 9 <sup>e</sup>	63
Willow Bunch	Willow Bunch	mat. - 8 <sup>e</sup>	106
Zénon Park	Zénon Park	mat. - 10 <sup>e</sup>	101

Des quatorze écoles fransaskoises, quatre font partie d'un conseil scolaire catholique en milieu urbain, neuf d'un conseil scolaire publique en milieu rural et deux écoles indépendantes. Pour l'année 1991-1992, l'effectif scolaire comprenait 1 329 élèves (tableau 3).

Selon le rapport présenté au ministre de l'Éducation de la Saskatchewan en juin 1989, on peut anticiper un effectif total de 2 710 en fonction de vingt-deux écoles francophones d'ici quelques années.

### **Mandat du Bureau de la minorité de langue officielle**

Suite aux nombreuses pressions exercées par l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan et la Commission des écoles fransaskoises, rebaptisée l'Association provinciale des parents fransaskois, le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan a établi le Bureau de la minorité de langue officielle en août 1980. Le BMLO a reçu le mandat de gérer tous les aspects de l'éducation française relevant de la compétence gouvernementale. Les objectifs visés par ce nouveau service se lisent comme suit:

1. définir des principes directeurs dans le domaine de l'éducation française;
2. conseiller le ministre sur les désignations des programmes français et surtout en ce qui concerne l'application de législations et l'implantation de principes directeurs en éducation française;
3. implanter des programmes français désignés et d'immersion bilingue;
4. élaborer des programmes d'études français appropriés en tenant compte des programmes d'études de la province;
5. identifier, élaborer, évaluer et autoriser des manuels scolaires et du matériel d'appui;
6. promouvoir l'essor des programmes d'études français dans les écoles;
7. offrir des services consultatifs pour les programmes désignés;
8. élaborer et implanter un programme de recherche et d'évaluation dans le domaine de l'éducation française;
9. négocier des ententes fédérales-provinciales sur le bilinguisme en éducation afin de pouvoir offrir un soutien financier aux programmes français;

10. offrir un service de liaison entre le personnel enseignant et les programmes de perfectionnement professionnel afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et le nombre d'enseignants de langue française;
11. conseiller le gouvernement sur une variété de questions concernant la langue et la culture françaises;
12. offrir des services de liaison dans le domaine de l'éducation française aux autres ministères et agences gouvernementaux, et à tout gouvernement ou groupe intéressé.

En 1984, les autorités ministérielles ont mis sur pied la Direction de l'éducation pour la minorité française pour mieux répondre aux attentes et aux besoins de la communauté fransaskoise. Cette nouvelle direction relevant de la direction générale du BMLO, s'est vu confier l'administration des programmes et services éducatifs de compétence gouvernementale à l'intention de la minorité française. Depuis 1991, le directeur général du BMLO assure la direction de l'équipe composée de neuf professionnels en charge de l'élaboration, la vérification, la mise à l'essai, l'implantation, le maintien et l'évaluation des programmes d'études de la maternelle à la dixième année. Dans un premier temps, le travail est axé sur trois domaines d'études obligatoires: le français langue première, l'éducation artistique et les sciences humaines. Advenant la disponibilité des ressources humaines et financières, les autres domaines: mathématiques, sciences, éducation physique et hygiène, seront inclus.

### **L'orientation générale des programmes d'études des écoles fransaskoises**

La relation symbiotique entre la communauté, le foyer et l'école doit être comprise comme faisant partie d'un objectif plus large qui est celui de la transmission du savoir, des valeurs et de l'héritage centré sur l'élève et sur son développement comme individu. La contribution de ces trois milieux doit être recherchée pour définir les programmes. L'apport de ces mêmes intervenants doit être intégré dans les contenus et les processus à l'intérieur même des programmes, soit en matière d'élaboration, de mise à l'essai, d'implantation, d'évaluation et de révision.

L'intégration des trois composantes «identité-langue-culture» comme noyau central sur laquelle doit reposer toute la conceptualisation des programmes d'études est fondamentale. L'intégration de ces trois composantes doit s'effectuer à la lumière des buts de l'éducation pour la Saskatchewan, des politiques courantes du ministère de l'Éducation ainsi que du nouveau tronc commun comprenant les apprentissages essentiels communs, les domaines d'études obligatoires et la dimension-adaptation. Ce cadre provincial permet aux écoles fransaskoises une mesure d'adaptation propice au développement de leur propre identité. L'intégration du tout constituera un lieu qui permettra à l'école de construire son projet éducatif qui se veut une démarche par laquelle une école identifie clairement son vécu et les valeurs qui y sont présentes ou non.

### **1. L'identité**

Cette composante est le mariage du semblable au distinct, de l'appartenance communautaire à la spécificité individuelle. C'est le résultat d'une histoire commune, de l'influence du milieu majoritaire anglophone, des luttes pour des droits, de pair avec le concept de soi, les expériences vécues et les croyances personnelles. Devant la menace constante d'assimilation que représente un milieu de vie minoritaire, la programmation doit jouer un rôle essentiel afin de promouvoir chez l'élève un sens de l'identité et de l'appartenance au peuple canadien-français, d'éveiller et fortifier un sentiment de fierté chez l'élève, de permettre à l'élève d'identifier son «moi», de l'intégrer et de l'actualiser, d'aider l'élève à se définir en tant qu'individu et membre d'une communauté à la lumière des changements économiques, politiques et sociaux à l'échelle mondiale, et de soutenir le processus de la formation de l'identité fransaskoise.

### **2. La langue**

La langue est la forme essentielle d'expression car elle permet la communication au sein d'un groupe et l'intégration des éléments provenant de l'extérieur. C'est ainsi que le français langue première doit être présenté de façon à promouvoir le maintien et l'épanouissement des réalités linguistiques et culturelles de l'élève francophone en milieu minoritaire. À la lumière de ces énoncés, la programmation doit incorporer les

buts suivants, tout en reconnaissant que la langue première recouvre un champ beaucoup plus étendu que celui de la langue seconde: maîtriser le français en tant que langue première, souligner l'importance de la langue première à titre de véhicule d'un message, d'un contenu, d'une civilisation et d'une histoire propres aux Fransaskois, tenir compte du fait que la langue française représente une façon d'être et de voir qui lui est propre, enseigner la langue comme un système de valeurs et non seulement comme un système de communication, et valoriser la langue française par tous les moyens possibles pour assurer son développement et son épanouissement.

### **3. La culture**

Tout en reconnaissant que le mot culture a plusieurs sens, on peut la définir comme étant une manière d'être, de penser, de sentir; c'est un ensemble de sentiments, de croyances et de valeurs qui se transmettent à l'intérieur d'une communauté. Peu importe la définition, la personnalisation de la culture pour l'élève constitue un point fondamental. L'élève doit se sentir participant et non spectateur. L'élève doit être capable tout autant de saisir la culture de son milieu que de se l'approprier. L'élève doit pouvoir comprendre que la culture fransaskoise s'inscrit dans le courant d'une culture francophone à dimension mondiale par le milieu social et géographique de la Saskatchewan. C'est ainsi que la programmation doit viser à développer chez l'élève une bonne connaissance de l'histoire du peuple canadien-français en portant une attention particulière à l'histoire fransaskoise, à favoriser chez l'élève l'épanouissement de sa culture canadienne-française et de ses composantes, à faciliter l'évolution et l'épanouissement de la culture fransaskoise, à fournir un moyen de ressourcement des valeurs fondamentales de la culture canadienne-française, à assurer que la culture fransaskoise soit vue dans le cadre de la culture francophone mondiale, à relier les objectifs pédagogiques au vécu de chaque élève, et à valoriser l'apport personnel de l'élève comme ajoutant de nouvelles dimensions à la culture du milieu.

#### **Programmes d'études des écoles fransaskoises**

Tous les programmes d'études et documents d'appui doivent tenir compte des grandes orientations du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan: les apprentissages essentiels communs, la dimension-adaptation, l'apprentissage à base de

ressources, l'équité des sexes, les directives pour la normalisation du fond et de la forme, l'évaluation formative et sommative ainsi que les perspectives et le contenu amérindien, inuit et métis.

Le caractère distinctif des programmes d'études à l'intention des écoles fransaskoises se retrouve dans l'intégration des trois composantes «identité-culture-langue» dans la finalité, les buts, les objectifs généraux et spécifiques. Le tout est conçu en fonction des besoins particuliers d'élèves vivant en milieu minoritaire. C'est ainsi que les directives pédagogiques privilégient le savoir-être, l'identification, l'actualisation, l'engagement, la valorisation, l'affirmation et la conscientisation, en vue d'amener l'élève fransaskois à construire sa communauté et à s'ouvrir au monde.

Les énoncés de finalité suivants reflètent l'orientation fransaskoise des programmes d'études:

Développer chez tous les élèves des écoles fransaskoises la maîtrise du français en tant que langue première, c'est-à-dire non seulement comme moyen de communication mais à titre de véhicule d'un système de valeurs, d'un message, d'une civilisation et d'une histoire qui leur sont propres. Les élèves pourront ainsi répondre à leurs besoins de communication personnelle et sociale au sein de la communauté fransaskoise. Les élèves affirmeront ainsi leur identité francophone et contribueront à l'épanouissement de leur communauté d'appartenance<sup>1</sup>.

Amener les élèves francophones à comprendre et à apprécier l'art dramatique, les arts visuels, la danse et la musique tout au long de leur vie<sup>2</sup>.

Fournir aux élèves fransaskois une occasion de découvrir leur univers et de devenir des citoyens et citoyennes informés et responsables, capables de contribuer pleinement au développement de leur communauté<sup>3</sup>.

### **Comité consultatif sur les programmes d'études des écoles fransaskoises**

En vue d'assurer une consultation continue et soutenue quant aux attentes spécifiques et besoins distincts de la communauté fransaskoise, le BMLO met sur pied un comité consultatif sur les programmes d'études des écoles fransaskoises.

Le comité comprend un représentant du personnel enseignant des secteurs rural et urbain, un représentant du



Collège Mathieu et un représentant de chacun des organismes suivants: l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, l'Association provinciale des parents fransaskois, l'Association jeunesse fransaskoise, l'Association des directrices et directeurs des écoles fransaskoises, la Fédération provinciale des Fransaskoises, la Commission culturelle fransaskoise et le Comité de mise en oeuvre de la gestion scolaire.

Les tâches du comité se lisent comme suit:

1. se tenir au courant des changements et modifications apportés aux grandes orientations ministérielles en ce qui a trait à toutes les étapes de développement des programmes d'études;
2. s'assurer que l'intégration des composantes «identité-culture-langue» s'effectue selon l'esprit de l'orientation générale des programmes d'études des écoles fransaskoises;
3. fournir une indication générale du degré de correspondance entre la finalité, les buts et les objectifs généraux des programmes d'études des écoles anglophones et des écoles fransaskoises;
4. formuler des suggestions et des recommandations à l'intention du BMLO en ce qui a trait à tous les aspects de la programmation: l'élaboration, la mise à l'essai, l'implantation, le maintien et l'évaluation;
5. accomplir toutes autres tâches découlant du mandat.

### **Mesures spéciales de francisation**

Une mesure spéciale de francisation est une forme particulière de soutien linguistique en français accordé à des élèves des écoles francophones ayant une connaissance insuffisante du français pour poursuivre normalement leur scolarité dans une classe ordinaire. Ils sont retirés d'une classe ordinaire à des périodes déterminées pour recevoir des cours intensifs de français.

Cette initiative ministérielle appuie le développement d'une vision commune de la mission de l'école fransaskoise et d'un partenariat «famille-école-communauté». La francisation se situe dans un contexte culturel qui valorise la langue de l'élève

et son milieu tout en cultivant un sens d'appartenance à la francophonie sous toutes ses formes. Une pédagogie de conscientisation et d'affirmation permet à l'élève fransaskois de développer son sens d'identité, sa capacité de prendre la parole et de faire une analyse critique ainsi que de se prendre en main.

Le BMLO alloue l'équivalent d'un enseignant à mi-temps aux commissions scolaires qui en font la demande. Onze écoles fransaskoises offrent présentement des mesures spéciales de francisation.

### **Animation culturelle en milieu scolaire**

En milieu scolaire, l'animation culturelle est une intervention continue auprès des élèves en vue d'amener ceux-ci à s'approprier leur culture afin de contribuer à l'épanouissement de la communauté fransaskoise.

Le BMLO reconnaît le rôle primordial de l'animation culturelle dans la réalisation du mandat culturel de l'école fransaskoise. C'est ainsi que les programmes d'études élaborés dans le cadre des objectifs «identité-culture-langue» préconisent l'intégration culturelle par le truchement des domaines d'études obligatoires et contiennent des stratégies pour mieux atteindre les objectifs culturels.

Le BMLO alloue l'équivalent d'un enseignant à mi-temps aux conseils scolaires qui en font la demande. Sept écoles fransaskoises bénéficient présentement de ce service.

### **Adaptation scolaire**

L'éducation des élèves fransaskois en difficulté est une responsabilité que se partage le BMLO, les conseils scolaires, les parents et les élèves. Tous ces élèves ont droit à une éducation pour mener une vie productive. De là découle l'importance d'intervenir tôt en vue d'améliorer les chances d'épanouissement des élèves en difficulté. Le tout peut se traduire dans une modification des installations, des cadres, des équipements, du matériel, des méthodes ou des programmes.

Le BMLO a traduit le document contenant les politiques ministérielles en matière de l'adaptation scolaire. Cette version provisoire s'intitule *Principes directeurs de l'enseignement spécial, 1990*. De plus, trois documents ont été élaborés dans le cadre d'un prêt de service: *Répertoire de ressources orthopédagogiques,*

*Inventaire de tests normalisés et Bilan fonctionnel d'évaluation et d'intervention en orthopédagogie: suggestions pratiques d'une démarche orthopédagogique.*

En plus des octrois de base accordés à tous les conseils scolaires de la province, le BMLO alloue la somme supplémentaire de 20 000 \$ pour l'embauche de professionnels compétents possédant les connaissances, la formation et l'expérience voulues pour offrir un programme de qualité aux élèves fransaskois en difficulté.

### **Centre de ressources**

Les programmes d'études des écoles fransaskoises privilégient l'utilisation de ressources riches, variées et pertinentes. Le centre de ressources constitue le noyau autour duquel gravitent toutes les formes d'enseignement et anime l'apprentissage à base de ressources. C'est un outil pédagogique essentiel qui fait partie de l'environnement éducatif de l'école fransaskoise, et son accès doit être toujours assuré aux élèves et au personnel enseignant.

Afin de faciliter l'apprentissage autonome sous toutes ses formes, le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan encourage fortement les conseils scolaires à se prévaloir des services de bibliothécaire enseignant et d'obtenir des ressources de toutes sortes: livres, magazines, films, bandes magnétiques et vidéos, logiciels et bases de données, objets à manipuler, jeux éducatifs, images et cartes didactiques, micro-ordinateurs. De plus, l'informatisation des services d'achat, de classification, de prêts, d'inventaire et de mise à jour se veut une priorité de tous les intervenants.

Au delà des allocations prévues des conseils scolaires, le BMLO fournit une somme complémentaire de 20 000 \$ pour l'embauche d'une personne responsable du centre de ressources ainsi qu'un montant additionnel de 20 000 \$ pour l'achat de ressources.

### **Conclusion**

Depuis douze ans, le BMLO est fidèle à son mandat en répondant aux besoins distincts de la communauté fransaskoise dans les domaines de la programmation, de l'allocation de fonds supplémentaires et de la pédagogie adaptée au milieu

minoritaire. Tout en reconnaissant les réalisations importantes du BMLO, c'est l'importance accordée à la consultation auprès de la communauté fransaskoise qui fait sa force. Dans une lettre en date du 18 mars 1991, adressée au directeur général du BMLO, le directeur général de l'Association provinciale des parents fransaskois écrit: «Les participants ont tenu à féliciter le ministère de l'Éducation, et principalement le BMLO, pour cette initiative de consultation de l'APPF et de son membership». De plus, on lit dans le procès-verbal de la réunion du 27 mars 1992 du comité de développement de l'enseignement pour la minorité francophone: «Les membres du comité ont bien apprécié le fait que le représentant du BMLO tienne compte d'un aussi grand nombre de suggestions et de recommandations».

La communauté fransaskoise attend toujours la mise en oeuvre des recommandations du rapport présenté au ministre de l'Éducation par le comité de coordination pour le contrôle et la gestion des écoles francophones par les francophones. Le BMLO appuie toujours le processus de la mise en place d'une nouvelle composante du système scolaire. Dans une lettre en date du 26 juin 1989, adressée au ministre de l'Éducation, le président du comité, Edgar Gallant, écrit:

Je dois vous dire aussi que votre Ministère, tout particulièrement le Bureau de la minorité de langue officielle, mérite un merci spécial. L'appui efficace et constant de vos fonctionnaires fut un facteur déterminant dans la mise en marche et le succès de nos travaux.

#### NOTES

1. *Le français langue maternelle*, (programmes d'études de la 1<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> année), version provisoire, novembre 1990.
2. *Éducation artistique* (programmes d'études de la 1<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> année: écoles francophones), version provisoire, septembre 1991.
3. *Sciences humaines* (programmes d'études de la 6<sup>e</sup> année: écoles francophones), version provisoire, novembre 1991.

Robert Cousin  
Ministère de l'Éducation  
Regina (Saskatchewan)